



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 07/2019

Objet du préavis

Première série de compléments au budget 2019

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 104 du Règlement du Conseil communal et les articles 10 et 11 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

1. Budget 2019

Demande de crédits complémentaires

CHARGES	Budget 2019	Crédit. Compl.
1. ADMINISTRATION GENERALE		
3092.00.1100 Frais de recherche de personnel <i>Frais supplémentaires dus à l'augmentation de la publication d'annonces</i>	30'000.—	15'000.—
2. FINANCES		
3. DOMAINES ET BATIMENTS		
3114.01.3300 Achat bouchons, bouteilles, étiquettes (Cave communale) <i>Achats et fournitures complémentaires</i>	80'000.—	15'000.—
3141.00.3532 Entretien des bâtiments (Abbatiale) <i>Monitoring permanent des fissures</i>	15'000.—	25'000.—
4. TRAVAUX		
4200.3185.00 Honoraires et frais d'expertises <i>Projet de construction du Collège des Rammes</i>	195'000.—	
- <i>Etudes de mobilité sur l'ensemble du périmètre scolaire</i>		20'000.—
- <i>Etudes d'intégration paysagère sur l'ensemble du périmètre scolaire</i>		15'000.—
- <i>Plan de mobilité pour l'exploitation du site scolaire</i>		10'000.—
5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES		
3141.00.5800 Entretien des bâtiments (Paroisse réformée) <i>Frais supplémentaires afin de réaliser les travaux sur le clocher du Temple</i>	27'000.—	20'000.—
6. POLICE		
3116.02.6100 Parkomatic, entretien horodateurs (Sécurité Publique) <i>Frais supplémentaires en raison de réparations extraordinaires sur des horodateurs</i>	15'000.—	5'000.—

3011.00.6200	Traitements (Service à la Population) <i>Prise en compte d'un 0,6 ETP supplémentaire au Service à la Population (SPOP) jusqu'à la fin de l'année 2019 conformément à la communication de la Municipalité du 14 février 2019</i>	334'200.—	45'000.—
3141.00.6600	Entretien des bâtiments (Office communale de Protection Civile) <i>Frais supplémentaires pour des travaux de réaménagement à l'abri du Pré du Château. Ces travaux devraient pouvoir être compensés par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.660 après avoir reçu l'autorisation de la part du Canton</i>	10'000.—	30'000.—

7. SECURITE SOCIALE**8. SERVICES INDUSTRIELS****TOTAL DES CHARGES****200'000.—**

REVENUS

6. POLICE

4809.00.6600	Prélèvement sur provision (Office communale de Protection Civile) <i>Compensation du crédit supplémentaire dans ce chapitre</i>	0.—	30'000.—
--------------	--	-----	----------

TOTAL DES REVENUS**30'000.—****2. Conclusions**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu	le préavis n° 09/2019 de la Municipalité du 21 août 2019 ;
ouï	le rapport de la commission des finances ;
considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1	:	des compléments au budget 2019 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 200'000.00 et une augmentation des revenus de Fr. 30'000.00 sont accordés à la Municipalité ;
------------------	---	--

Article 2 : la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

	Modification des charges	Modification des revenus	
<i>Excédent de charges prévues au budget 2019</i>			369'464.—
1. Administration générale	15'000.—		
3. Domaines et bâtiment	40'000.—		
4. Travaux	45'000.—		
5. Instruction publiques et cultes	20'000.—		
6. Police	80'000.—	30'000.—	
Charges supplémentaires	200'000.—		200'000.—
Revenus supplémentaires		30'000.—	- 30'000.—
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires			539'464.—

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 21 août 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

Municipal délégué : M. Eric Küng